Date de génération de ce justificatif : 16/11/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

4DA – Constitution de société

Référence : L025530

Départements de publication : Morbihan
Annonce légale publiée le 14 juin 2024 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 04/06/2024, il a été constitué une SASU dénommée : 4DA Siège social : 12 route Saint Colombier, 56250 SAINT-NOLFF Capital : 1.000€ Objet : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : Management, conseil, assistance, formation, réalisation d'études, de veille, d'audits, d'analyse ou de prestations dans les domaines des technologies de l'information, des systèmes d'information, de l'organisation, du digital, du numérique, du bien être, du développement personnel et du monde de l'enfance et de manière générale toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet à destination de toutes personnes morales ou physiques. L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement. La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet. La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet. Président : M. Yann DANOU, 12 route Saint Colombier, 56250 SAINT-NOLFF. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de VANNES

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Consulter cette annonce en ligne